Trente-et-unième Année. — N° 180 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 29 JUIN 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 28 JUIN 1886

LA POLITIQUE DU TRAC

Le ministère perd la tête.

Selon un mot trivial, mais bien en situation, d'un député de la droite, « il a le trac ».

Ce projet de loi contre les écrits séditieux, déposé samedi par le ministre de la justice, répond à une pensée juste en elle-même. Mieux conçu, mieux étudié, il aurait pu être facilement accepté par l'opinion. La loi de 1881, fort bien faite dans son ensemble, gagnerait peut être à subir quelques modifications. La liberté illimitée de l'affichage a des inconvénients et des dangers pour l'ordre public. Nous en savons quelque chose dans nos villes de fabriques. Mais ce n'était vraiment pas l'heure de présenter un tel projet aux chambres. Il est mauvais dans sa rédaction et il sue la peur.

La loi, telle qu'elle est rédigée, dit un journal républicain, ne saurait être sérieusement efficace, mais elle peut être très vexatoire. Si l'affichage doit cesser au commencement des poursuites et que l'acquittement s'ensuive au bout du long délai nécessaire pour le fonctionnement du jury, qui sera responsable du préjudice causé ? La loi ne dit pas non plus si le coupable poursuivi sera le propriétaire du mur sur lequel l'affiche a été posée — ou bien l'afficheur qui l'a collée — ou l'imprimeur qui l'a imprimée — ou l'éditeur — ou l'auteur — ou si enfin, le délit sera indivis entre tous ces coupables par intention.

En prenant à la lettre le texte de M. Demôle, on pourrait l'appliquer, non seulement aux placards, aux affiches, mais aux journaux *exposés* dans les kiosques ou aux vitrines des libraires. Comme un parquet un peu retors trouve toujours quelque chose de « séditieux » dans n'importe quel numéro d'un journal indépendant, ce serait, d'un tour de main, l'étranglement de la liberté de la presse.

Je sais bien que nous y arriverons. Un régime comme celui qu'on nous a fait depuis quelques années, ne saurait résister longtemps au contrôle vigilant de l'opinion publique. Le parti jacobin doit vouloir baillonner la presse, parce qu'il sait bien que la presse le tuera. Mais il nous semble que le cabinet a été un peu vite en besogne et qu'il s'y est mal pris.

M. Clémenceau, qui est plus fort que M. Demôle, le lui a dit samedi, tout en faisant les gros yeux à la droite. Et M. Maret, l'un des rares radicaux libertaires qui soient à la Chambre, avait bien raison d'écrire l'autre jour dans son journal :

« Ce n'est pas par des mesures puériles et ridicules qu'on sauve les gouvernements *qui ont fatigué une nation.* »

Que le gouvernement républicain réforme les lois scolaires dans un sens plus libéral, qu'il laisse l'Eglise et les ordres religieux en paix, qu'il aborde l'étude d'un système économique moins ruineux pour l'agriculture et pour l'industrie, qu'il restaure nos finances, qu'il cesse de vouloir transformer les magistrats et les fonctionnaires en domestiques des ministres et des préfets, qu'il recommande à ses amis du premier degré de se montrer moins taquins, moins intolérants envers les autres citoyens, qu'il s'occupe enfin des questions sociales autrement que pour surexciter les pauvres contre les riches, les ouvriers contre les bourgeois, qu'il fasse, en un mot, tout le contraire de ce qui a été fait depuis 1876 et il ne tremblera plus devant l'affichage possible d'un manifeste princier.

ALFRED REBOUX.

On lit dans le *Temps* :

« Il faut, si l'on veut procéder à une refonte de la législation, s'inspirer de l'esprit le plus libéral et, pour rien au monde, ne se décider à remettre le pied dans l'ornière d'où l'on a eu tant de peine à sortir. Aucun délit d'opinion ne doit, ne peut-être poursuivi sous un régime de liberté. Aucun délit de droit commun ne doit pouvoir être commis par la voie de la presse sous un régime qui aspire à maintenir l'ordre public. Mais n'y a-t-il pas une sorte de point d'intersection entre les deux catégories de delit ? Ou pour mieux dire, n'y a-t-il pas un point précis où le délit d'opinion devient délit de droit commun ? Le problème que devrait se poser la sagacité du législateur consisterait donc à déterminer rigoureusement ce point précis. La liberté couvrirait tout ce qui resterait en deça ; une répression sévère, mais non pas taquine, frapperait tout ce qui irait au delà.

» Les affiches qui prêchent la propagande par le fait ne seraient pas plus ménagées que les placards des prétendants; le drapeau rouge cesserait de bénéficier d'une indulgence que le drapeau blanc n'eût jamais obtenue, s'il lui avait pris fantaisie de se déployer dans les rues ou seulement dans ler cimetières de Paris. Voilà comment nous comprendrions, pour notre part, qu'on essayât de porter remède à une situation dont nous avons souvent déploré les inconvénients : une loi d'ensemble, d'un libéralisme illimité pour les opinions, d'une sévérité courageuse pour les actes, avec une définition claire du double délit et une ligne de démarcation nettement tracée de l'un à l'autre. En dehors de cela, il n'y a qu'expédients peu dignes des institutions républicaines. »

ET LA FRANCE ?

Un ministre, M. Granet, disait hier à Romans :

« Nous devons uniquement songer à l'affermissement des institutions républicaines. »

Voilà donc où ils en sont après dix ans de règne incontesté !

Le pays se débat au milieu d'une redoutable crise économique et sociale et ils prétendent qu'ils doivent encore songer *uniquement* à l'affermissement des institutions républicaines !

Quand donc trouveront-ils le temps de songer à la France? ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

Une décoration bien gagnée

On annonce que le gouvernement, pour bien prouver qu'il entend faire preuve d'énergie contre les révolutionnaires, nommera M. Cayrade, maire de Decazeville, chevalier de Légion d'honneur.

Cette nomination aurait lieu le 14 juillet.

Nous proposons que la famille Watrin soit chargée de remettre les insignes de l'honneur au courageux fonctionnaire qui... a laissé assassiner son chef.

Nos ministres à Romans

Romans, 27 juin. — Le banquet populaire offert au ministres a réuni 400 couverts.

Toutes les notabilités départementales y assistaient. MM. Bizarelli, député, a porté la santé au ministre de la guerre, « dont chacun des grades, a-t-il dit, a été gagné par une blessure. Romans conservera le souvenir du passage des ministres comme il a garde celui du passage de Gambetta. »

M. Boulanger a remercié et a ajouté que l'armée doit avoir l'égalité sociale pour base. Nous ferons une armée nationale, dit le ministre, malgré les résistances et avec l'appui du Parlement.

M. Granet a dit ensuite : « Poursuivons ensemble la tâche commencée, le développement pacifique des institutions républicaines. »

L'orateur rappelle qu'il est par naissance méridional. Nous sommes, dit-il, l'avant-garde du parti républicain, mais restons unis au reste de l'armée pour faire face à l'ennemi commun.

« Nous devons uniquement songer à l'affermissement des institutions républicaines. »

A la fin du banquet, M. Boulanger a décoré M. Savoye, président du conseil d'arrondissement.

Valence, 27 juin. — Revenu de Romans, les ministres ont reçu à la préfecture les conseillers généraux et les maires. Le préfet Demaugeat faisait les présentations. Le soir un banquet a eu lieu Plusieurs toasts ont été portés par le préfet et par MM. Boulanger et Granet. M. Boulanger a bu au vieux Madier de Montjau qu'il qualifie de « vénéré doyen de la démocratie. »

L'anniversaire de Hoche à Versailles

Versailles, 27 juin. — La première partie de la journée des fêtes pour l'anniversaire du général Hoche s'est terminée à midi et quart sans que l'ordre ait été troublé.

A onze heures. le général Salanson a passé sur la place d'Armes sous un soleil de plomb la revue des 1er régiment de génie, 10e de cuirassiers, 20e bataillon de chasseurs à pied et 20e escadron des équipages.

Les troupes étaient placées sous le commandement du général Ladvocat. Le général Raison représentait le ministre de la guerre.

A midi le défilé a commencé.

Toutes les bannières avaient la hampe ornée d'une cravate tricolore.

Des couronnes ont été déposées au pied de la statue du général Hoche.

La loi sur l'affichage

Paris, 27 juin. — La *Justice* croit savoir que le gouvernement accepte en principe l'amendement Dreyfus, modifiant l'article 1er de la loi sur l'affichage.

L'affaire Drumont-Meyer

Paris, 27 juin. — L'affaire Drumont-Meyer a continué hier devant la cour d'assises de la Seine, sans incident. Après les dépositions de quelques témoins, le réquisitoire et la plaidoierie, le prononcé du jugement a été remis à huitaine.

Le grand prix de Rome

(SECTION MUSICALE)

Paris, 27 juin. — Le jugement du concours pour le Grand-Prix de Rome a été rendu hier à l'Académie des Beaux-Arts.

Les sections réunies de l'Académie présentaient un total de 34 votants.

Le premier grand-prix a été décerné à M. Savar, élève de M. J. Massenet, par 30 voix.

Premier second grand-prix : M. Kaiser, élève de M. J. Massenet.

Deuxième second grand-prix : M. Gédalge, élève de M. E. Guiraud.

Echec à Bismarck

Berlin, 26 juin, — Le parlement allemand a rejeté à l'unanimité le projet de loi concernant l'impôt sur l'eau-de-vie.

M. de Bœtticher, secrétaire d'Etat, a lu ensuite un message de l'empereur prononçant la clôture de la session.

M. le comte de Paris à Douvres

Douvres, 27 juin. — Le prince a assisté à 10 h. à la messe dite des militaires, dans l'église catholique de la Maison-de-Dieu. Le prince a pris place du côté de l'épitre ayantà sa droite le prince Henri d'Orléans.

L'église était bondée et décorée d'une grande quantité de fleurs. Tout le monde a prié pour le retour des exilés dans leur patrie.

A la sortie, le prince a été salué par les soldats alignés et par leurs chefs.

En rentrant à l'hôtel, il trouva le duc d'Alençon de retour de Canterbury. Après le déjeuner le comte de Paris fit une excursion en voiture avec le duc d'Alençon, le duc d'Orléans et le prince Henri.

Au retour il s'occupa de la lecture d'innombrables lettres. Les deux premiers jours il en est arrivé plus de 1000.

Le prince se montre d'une humeur charmante depuis surtout qu'il a reçu une lettre de la princesse Louise lui annonçant personnellement sa guérison.

En effet la princesse a pu quitter son lit plusieurs heures aujourd'hui.

Dans dix jours toute la famille royale rejoindra le prince. Ce soir le comte de Paris a dîné avec le duc d'Alençon, les autres princes et leur suite. Tous ont été tenus sous le charme de sa conversation. Ce soir, promenade au bord de la mer.

Détail rétrospectif sur le départ du comte de Paris

On lit dans le *Gaulois* :

« Un incident ignoré de l'embarquement de Monsieur le comte de Paris :

» Nous avons dit qu'un bataillon d'infanterie, envoyé au Tréport sous prétexte de protéger le départ des exilés, avait été rangé en bataille, l'arme au pied, parallèlement à la ligne des quais.

» La foule attendait, grave et recueillie, rendant ainsi par son calme un tel déploiement de forces complètement inutile, et les officiers, un peu honteux du rôle ridicule qu'on leur faisait jouer, se tenaient à quelque distance de leurs hommes.

» Tout à coup, au moment même où les voitures qui amènent la famille royale débouchent sur la place une voix haute et claire se fait entendre, prononçant distinctement les trois commandements consacrés :

— Gardes à vos!... Portez armes!... Présentez armes !

» Et les soldats, surpris, ne sachant si des commandements qu'ils entendent crier derrière eux ne sortent pas de la bouche d'un de leurs officiers, exécutent coup sur coup les mouvements prescrits, présentant ainsi les armes au cortège royal.

» C'est en vain que les agents de police recherchent dans la foule l'auteur de cette plaisanterie — si c'est une plaisanterie ! — tandis que les officiers s'empressaient de faire remettre à leurs hommes l'arme au pied. »

Le prince Victor

On lit dans le *Figaro* :

« Avant son départ de Bruxelles, le prince Victor avait fait demander par l'intermédiaire du marquis de la Valette quelle serait, à son endroit, l'attitude du gouvernement belge.

» M. Tiburssen a répondu « que le prince ne serait nullement inquiété, à la condition qu'il ne fasse aucun acte de prétendant ».

» A son retour d'Italie, le Prince demandera une audience au roi Léopold qui le recevra sans doute à Laëken.

» On dément les bruits d'une entrevue entre le prince Victor et le prince de Chimay.

Léon XIII et le comte de Paris

Rome, 27 juin. — Suivant la *Stampa*, le Pape aurait écrit une longue lettre au comte de Paris pour lui exprimer ses regrets au sujet de l'expulsion, l'exhorter à la resignation et lui envoyer sa bénédiction pour lui et toute sa famille,.

Pélerinage eucharistique à Lourdes

L'*Univers* publie la dépêche suivante :

« Lourdes, 27 juin. 10 h.5 du matin. — La manifestation du pèlerinage eucharistique est émouvante et magnifique.

» On y compte vingt-cinq mille pèlerins et plus de mille prêtres, présidés par S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, le cardinal Neto, patriarche de Lisbonne; Mgr l'archevêque d'Adana et Mgr l'evêque de Tarbes.

« La messe pontificale a été célébrée par le patriarche de Lisbonne.

» Mgr de Tarbes a prononcé un beau discours.

» La procession du Saint-Sacrement après la procession aux flambeaux et l'adoration nocturne ont été de toute beauté et de grande édification. »

Les anglais en Birmanie

Londres, dimanche 27 juin. — Les Anglais ont eu en Birmanie 9 tués et 23 blessés dans un engagement livre ces jours-ci à ceux des Dacoits qui avaient assassiné M. Phayre. Les détails manquent.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Côtes-du-Nord. — Un conservateur élu.

M. Huon de Penanster, anc. dép. con.	739 ELU
M. Armez, ancien député opport.	512

Il s'agissait de remplacer M. Le Provost de Launay, qui, conservateur, décédé, avait été élu le 5 juillet 1885, en remplacement de M. de Champagny, conservateur, décédé, par 761 voix contre 504 données à M. Armez.

Corrèze

Premier tour.

M. de Sal, avocat à la cour de Paris, radical	183
M. Pénières, médecin, ancien député opport. non réélu	134
M. Dubois, opportuniste	113
M. Theyssier, radical	90
M. Renaudac, opportuniste	51
M. Faurie, socialiste	49
M. Longy, conservateur	42
M. Aubert, socialiste	36

(Ballottage).

Deuxième tour.

Suffrages exprimés : 706

Ont obtenu :

M. de Sal	337
M. Pénières	276
M. Theyssier	64

Il y a lieu de procéder à un troisième tour de scrutin.

Troisième tour.

Inscrits : 719. — Votants : 715.

M. de Sal	413 voix ELU.
M. Penières	271 —

Il s'agissait de remplacer M. le comte de Cornulier-Lucinière, sénateur conservateur, inamovible, décédé.

LES ENFANTS MARTYRS

Très préoccupé du sort de l'enfance, ayant, comme maire de Tours, notablement contribué au développement de toutes les institutions qui peuvent aujourd'hui la protéger, M. Belle, député d'Indre-et-Loire, a été frappé des lacunes de notre loi à cet égard, de son insuffisance à défendre dans la famille même l'être qui doit continuer la famille, et il vient de formuler une proposition de loi ayant pour but de punir les sévices graves exercés contre les enfants ou descendants auxquels leur âge ou leur état intellectuel ou physique ne permettraient pas de s'y soustraire.

Les pères et mères et autres ascendants légitimes sont punis, en cas de sévices habituels, d'emprisonnement d'un à cinq ans, ainsi que les conjoints des ascendants et les gardiens autorisés d'un enfant; si les sévices ont entraîné une infirmité, les coupables subiront les travaux forcés à temps, et, s'il y a eu mort, ils seront soumis aux pénalités les plus dures du code, la mort ou la condamnation à perpétuité. Les complices sont frappés diverses peines; les condamnés à tous les degrés perdront tous leurs droits sur l'enfant et ses biens.

Telle est l'économie de ce projet sagement rigoureux, auquel nous ne ferons qu'une crit que de forme. M. Belle eût pû le présenter comme modification aux articles du Code pénal qui sont actuellement applicables en cas de sévices, et n'offrent point, à coup sûr, toute la précison et la force des termes adopté par le nouveau législateur.

Ainsi conduit, son projet mériterait de faire corps avec notre Code pénal, auquel on ne peut reprocher que des imperfections d'aspect et de détail, tant la plénitude de la pensée légale s'y manifeste en formes imposantes et éternelles.

Il est temps que la loi prenne parti avec colère contre les pires des criminels : les tourmenteurs d'enfants. Non que ces attentats exécrables se multiplient, mais nous sommes parvenus à une époque où le principe même du droit de correction paternelle étant contesté, les hommes de gouvernement ont le devoir de raffermir et de consacrer ce droit salutaire, en poursuivant plus cruellement que jamais les scélérats qui en abusent et s'en font une atroce liberté de tuer ou de corrompre.

LE CONGRÈS OUVRIER SOCIALISTE

Paris, 28 juin.

Les séances du Congrès ouvrier se succèdent sans incident. Les délégués discutent l'institution des bourses du travail. Local et matériel seraient fournis par la ville, mais les délégués seuls auraient le droit de surveillance d'administrateurs et sous aucun prétexte l'autorité, quelle qu'elle soit, ne pourrait intervenir.

En d'autres termes, la ville donnerait aux ouvriers vingt locaux pour réunions publiques et clubs, sans que ni la police, ni le gouvernement, ni l'administration aient le droit de voir ce qui s'y passerait.

Dans la séance d'hier la question des heures de travail a été discutée ou plutôt résolue sans discussion.

Les rapporteurs demandent huit heures de travail et huit jours de salaire pour tout ouvrier.

Le délégue du cercle collectiviste du 14e arrondissement appuie ces paroles et demande que le congrès charge les citoyens Joffrin, Vaillant et Chabert de proposer et de défendre au conseil municipal la réduction de la journée à 8 heures, et charge également les citoyens Basly, Boyer et Camélinat de déposer les mêmes résolutions à la Chambre des députés.

EXILÉS FRANÇAIS A BRUXELLES

Nous lisons dans la correspondance bruxelloise du *Temps* :

«Le prince Victor est descendu à l'hôtel de Belle-Vue, résidence ordinaire des princes en voyage et des princesses de théâtre en tournée. Les archiducs y passent et Mme Sarah Bernhardt y séjourne. On ne sait pas encore pour combien de temps le prince Victor est installé à Bruxelles.

» Bruxelles a été toujours un asile pour les exilés de France, mais il l'a été principalement en 1815 et en 1851. La restauration légitimiste nous a envoyé des hommes comme Seyès, le peintre David, Chazal ; et le coup d'Etat bonapartiste nous a valu la visite de Victor Hugo, de Thiers, de Rémusat, d'Edgard Quinet, de Changarnier, de Lamoricière, de Bedeau, de Charras, de Duvergier de Hauranne, de Baze, de Bancel et d'Hetzel, pour ne citer que des morts. Plusieurs de ces exilés ont eu une grande action sur le développement de nos idées politiques et de nos goûts littéraires.

»Quelques-uns ont fait souche ici de familles qui comptent dans l'Etat, comme Chazal, dont le fils a été notre général le plus renommé, deux fois ministre de la guerre, orateur d'éloquence insinuante et militaire d'initiative énergique. Le conventionnel Chazal, dont le fils a eu un grand rôle dans la Chambre belge, présidait le conseil des Cinq-Cents, le 18 Brumaire, après que Bonaparte eut quitté ce conseil, où sa présence et celle de ses grenadiers excitèrent tant d'indignation, et après que son frère Lucien fut descendu du fauteuil présidentiel.

» Sieyès a peu parlé à Bruxelles. Quand on le pressait de fixer ses souvenirs, il répondait : « A quoi bon ? Notre œuvre est assez grande pour se passer de nos commentaires; nos actes instruiront ceux qui auront la curiosité de connaître nos pensées, et tous nos avertissements seraient inutiles pour mettre en garde contre nos fautes les hommes qui, venus après nous, n'acquerront notre sagesse qu'au prix des mêmes malheurs. »

« Victor Hugo a écrit à Bruxelles *Napoléon le Petit*.

»Avant que son œuvre parût ici, il était parti pour Jersey. J'ai entendu Victor Hugo raconter qu'un de ses visiteurs ordinaires, pendant qu'il écrivait son livre, dans la petite chambre qu'il s'était choisi en face du magnifique Hôtel-de-Ville de Bruxelles, sur cette grande place si pittoresque, était le général Lamoricière. Si le poëte était à son travail, le général lui faisait signe de la main de ne pas se déranger. Mais Victor Hugo entendait bientôt Lamoriciere furetant et grommelant entre ses dents : « Où ce diable de Charles m'a-t-il f... sa pipe? » Il paraît que le général Lamoricière se consolait de ne point causer avec le père en fumant la pipe du fils. Ce sont les ironies de la destinée que le prétendant napoléonien vienne demander asile à Bruxelles, où Victor Hugo, proscrit par un Bonaparte, a écrit *Napoléon le Petit*.

« M. Thiers resta moins longtemps encore en Belgique que Victor Hugo. On demandait, de Paris, son éloignement, et il ne voulut pas être un embarras ni pour le roi Léopold Ier, avec qui il avait depuis tant d'années des intimes relations ni pour le cabinet libéral, dont M. Rogier était le chef.»

Le correspondant du *Temps* ajoute :

« Bruxelles a largement trouvé son [illegible] compte, de 1852 à 1859, à la présence des exilés de France. Les conférences littéraires de Bancel, de Challemel-Lacour, Deschanel, de Madier de Montjau ont donné à la vie intellectuelle du pays une secousse salutaire. Les lettres de notre cercle artistique, en âge d'avoir des souvenirs lointains, se rappellent encore une maîtresse et originale conférence de Challemelle-Lacour sur le *Misanthrope*. Les piquantes causeries de Deschanel rendaient les classiques français amusants, ce qui charmait beaucoup de nos jeunes gens et de nos belles dames, qui les avaient surtout étudiés comme parfaits et solennels.

» Bruxelles avait, en même temps, l'honneur d'avoir les premières éditions de grands livres comme les *Contemplations* et la *Légende des siècles*. C'est ici que paraissait le *Marnix de Sainte-Aldegonde*, d'Edgar Quinet.

» Bruxelles a connu d'autres réfugiés français après 1871. Ranc, Jules Vallès, Pipe-en-Bois étaient ceux dont la notopiété — quelque inégale qu'elle fût — était la plus retentissante. On se rappelle encore la promenade quotidienne, dans les galeries Saint-Hubert, de Ranc, attendant les journaux de France, sur le coup de deux heures et demie.

» Des jours de la commune et de l'année terrible Bruxelles a gardé un plaisir quotidien, les concerts du Parc chaque après-midi. Comme une foule d'étrangers se pressaient chaque jour au Parc, on imagina d'égayer, avec la musique du corps des pompiers, leurs promenades attristées. Les étrangers et les exilées sont partis, et les concerts du parc ont été maintenus, à la satisfaction des Bruxellois. »

LES TROUVAILLES DE GALLO

La cour d'assises de la Seine a essayé de juger samedi un de ces mystificateurs qui, n'ayant jamais voulu ni travailler, ni s'entendre avec personne, ni subir aucune loi, se disent anarchistes afin d'échapper a la qualification beaucoup plus exact de récidivistes.

Il s'agit du nommé Gallo, condamné il y a quelque temps pour avoir fabriqué de la fausse monnaie, et qui passe maintenant en jugement pour avoir tiré des coups de pistolet dans le palais de la Bourse sur les agents de change et sur les coulissiers.

Les convictions de ce personnage sont des plus suspectes, car on a tout lieu de croire que s'il avait réussi dans son émission de monnaie fausse, au lieu de se faire pincer et de n'y gagner que de la prison, il vivrait aujourd'hui bourgeoisement des fruits de ses vols, et ne songerait pas à en partager le produit avec les révolutionnaires.

Malgré ses airs d'apôtre, Gallo est un simple farceur. S'il avait réellement voulu, comme il le dit, terrifier le monde, il aurait employé le moyen qu'il préconise dans les chansons qu'il a composées à Mazas. Il aurait joué de la dynamite, non du revolver. Mais, à ce jeu, il risquait sa tête, et tout ce qu'il voulait faire, c'était se mettre en vue, et, comme on dit « tirer un coup de pistolet » pour appeler sur lui l'attention et pour être nommé à son tour « président d'honneur » des réunions anarchistes. C'est ainsi maintenant que les criminels les plus vulgaires se trouvent promus à la dignité d'hommes politiques. Il est vrai que ces renommées durent peu. On oublie si vite, en France !

Quel tort des individus de cette espèce font aux véritables travailleurs, aux modestes pionnniers de l'industrie, qui, dans un labeur obscur, risquent sans cesse leur vie pour arracher aux entrailles du sol cette houille et ce fer d'où sortent la machine, la charrue, l'outillage de la paix et les armes de la guerre !

Qui connaîtra, dans quelques jours, les noms des victimes de la catastrophe de Ronchamp? Il y a là vingt deux malheureux qui laissent des familles dans la misère. Soixante enfants ont perdu leurs soutiens. Ce n'est pas pour ces victimes du devoir, pour ces martys de la mine qu'a foudroyés le grisou, que les présidences d'honneur ont été inventées. Elles sont réservées aux pétardiers du ruisseau, aux braillards sans idées qui cherchent à exploiter le peuple, parce qu'ils n'ont pas réussi à exploiter le bourgeois, et dont les crimes sont néfastes à la cause des souffrants et des faibles.

LES MISSIONNAIRES EN ANNAM

Les *Missions catholiques* publient de nombreux extraits de lettres de l'Annam, qui montrent dans quel état de détresse se trouvent les missionnaires et les chrétientés qu'ils dirigent.

« Le 10 mars, écrit M. Frichot, provicaire du tonkin méridional, ce que nous appelons l'Annam septentrional, le père Gras occupait un poste fortifié, à quelque distance de Xa-Doai, notre résidence. Avant-hier, à 7 heures du matin, il a été attaqué inopinément. Dans une sortie, le cher père a succombé, et son corps a été horriblement mutilé.»

Les chrétiens n'ont pas voulu laisser le cadavre du missionnaire entre les mains de l'ennemi, ils l'ont enlevé dans une vigoureuse sortie. Mais quatre d'entre eux ont payé de leur vie ce coup d'audace.

Le père Pédémon est allé remplacer le père Gras, et, aux dernières nouvelles, il était cerné de toutes parts. Une compagnie de tirailleurs annamites, sous les ordres du capitaine Joanna, venait de se porter à son secours.

Les missionnaires se plaignaient en outre que, d'après des ordres supérieurs, les chrétiens de Hué avaient été désarmés.

D'après eux, sept postes du Quang-Bing, au sud de Dong-Hoï, allaient être évacués par nos troupes; averti par ses espions de ce fait, Thuyet avait lancé des proclamations dans le nord de l'Annam, annonçant que tous les villages de chrétiens étaient anéantis, sauf les deux résidences de Xa-Doai et de Huong-Phuong. L'ex-régent avait fait décapiter dix maires qui lui avaient refusé leur contingent de soldats et du riz.

» Le 8 avril, on s'attendait à Xa-Doai, à tout instant, à une attaque générale des rebelles. Ceux-ci, au nombre de 4 ou 5,000, sont venus par 120 Chinois, armés de fusils à [illegible] tir rapide, avaient cherché à enlever [illegible] un petit ouvrage élevé par le père Zingler, à quatre heures de la Résidence; mais ils avaient été repoussés avec de grandes pertes.

UN HÉROS DE 12 ANS

L'*Estafette* raconte d'un marmot de 12 ans qui, s'il vit encore, peut réclamer un titre que plusieurs engagés volontaires de 1870 se disputent aujourd'hui : celui d'avoir été le plus jeune héros de la grande guerre.

Après la terrible mêlée de Gravelotte, les trains se succédaient rapidement, ramenant du champ de bataille de nombreux blessés. Parmi ces derniers, à l'hôpital de Laon, se trouvait un petit soldat de douze ans et demi à peine, treize peut-être, mais il n'en avait pas quatorze, j'en suis sûr. Cette singularité étonnait les gens, et, par curiosité, chacun allait contempler le jeune phénomène.

Il avait une bonne figure de gamin déluré, frais et rose, sans aucune timidité ni vanité.

Il avait reçu une balle au genou, et comme on lui demandait son histoire :

— Je vous la raconterai mieux que lui, répondit aussitôt un vétéran, car c'est avec moi qu'il a fait campagne, ce courageux enfant.

Vous pensez si l'on entoura le conteur tout de suite ; et voici ce qu'il raconta :

« Mes camarades étaient dans l'admiration. Ne pouvant le renvoyer, nous jurâmes au moins de le tenir loin des balles.

« Notre régiment marchait au pas accéléré, se portant au devant de l'ennemi, quand j'aperçus ce bambin qui m'emboîtait le pas avec une audace superbe.

— Que fais-tu ici, toi, moutard? lui dis-je.

— Je vous suis, monsieur le soldat.

— Et pourquoi mon ami?

— Tiens! pour me battre!

— Mais, pauvre petit! on s'entre-casse bras et jambes au jeu que nous allons jouer!

— Eh bien! on me les cassera.

« Je fus abasourdi par des ripostes si crânes; jamais je n'avais vu un garçonnet si décidé. Il courait au feu comme les enfants de son âge se précipitent sur la soupe.

» Je ne sais pas comment il s'y prit, mais au bout de deux jours, il avait un équipement complet, celui qu'il porte, sans parler d'un sabre, d'un fusil et d'une baïonnette.

» Le matin de Gravelotte, nous essayâmes de l'enfermer ; mais comment retenir à l'attache un singe aussi leste que celui-là !

» En pleine bataille, lorsque la fumée couvrait tout et que le canon empêchait de rien entendre, ne voilà-t-il pas cet enragé qui arrive, se met en ligne, et pan ! pan ! il vous décharge son chassepot avec la tranquilité d'un grognard !

» Maudit gamin! lui dis-je, veux-tu chercher vite un abri?

Il me répond :

— Un Français ne se cache pas!

— Mais tu n'es pas encore un Français!

Je parie même que tu as une toupie dans tes poches.

— Vous vous trompez; je n'y ai que des balles.

— Eh bien! entêté, fais-toi tuer!

— Je tâcherai auparavant de toucher quelques Prussiens.

»Nous fûmes blessés presque en même temps et maintenant on nous soigne de compagnie....»

— Tu boiteras toujours peut être, étourdi! ajouta le soldat en s'adressant à l'enfant, et tu seras reformé, et tu ne marcheras pas avec l'armée de la revanche!

— Oh! oh! s'écria le petit invalide, dont l'œil étincelait, boiteux, ou non, n'ayez peur, je me battrai tout de même!

A quelques détails près, dit notre confrère, je garantis l'authenticité absolue de ce récit. J'ai vu le jeune blessé, les dames de Laon lui glissaient des pièces blanches dans la main, et on le bourra de gâteaux jusqu'à sa convalescense.

Je ne sais pas ce qu'il est devenu, j'ai même oublié son nom : mais son passage à du laisser des traces à l'hôpital de Laon. Il me semble que le gouvernement s'honorerait en faisant rechercher ce brave enfant qui, à treize ans, tuait déjà des Prussiens !

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Lundi, à 2 heures de l'après midi, dans la salle des séances du conseil de préfecture, à Lille, M. Facon, conseiller de préfecture a procédé en présence de M. Dutert, architecte, à l'adjudication des travaux de l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. Cette importante adjudication est faite au rabais sur soumissions cachetées. Voici les résultats :

1er lot. *Terrasse, maçonnerie, carrelage, plafonnage, enduits, égouts, pavages.* Devis 741.000 fr. : M. Edouard Weber, de Lille a offert un rabais de 8 0[0 ; M. André Derville de Roubaix, 14 0[0 ; M. Pennel-Wattinne, id., 15 0[0 ; M. Moïse Rogier, id., 15 0[0 ; *M. Ch. Macar, de Lille*, 17 0[0, adjudicataire.

2e lot. — *Charpente en fer et ferronnerie.* — Devis : 383,500 fr. M, Jules Griaux, de Roubaix, 11 0[0; M. Cordonnier, d'Orchies, 27 0[0; M. Merveille-Kün, de Lille, 33 0[0; M. Mart-Tallandier, de Paris, 34 0[0; M. Nicolas Robillard, de Paris, 34,60 0[0; MM. Moisant, Madelin et Horent, de Paris, 35 0[0; MM. Barbot-Thomas et Cie, de Paris, 35,30 0[0; M. Paul Sée, de Lille, 37 0[0; M. Henri Gossaert, de Lille, 38 0[0; *M. Poté-Denon, de Paris*, 40 0[0, adjudicataire.

3e Lot. *Charpente en bois.* Devis 66.400 fr. M. Bayart-Pennel, de Roubaix, 6 0[0; M. Louis Lenoir, de Lille, 7 0[0; M. Louis Derville, de Roubaix, 17 0[0; M. Emile Picavet, de Roubaix, 22 0[0; M. Moïse Rogier, de Roubaix, 22 0[0; *M. Emile Rouzé de Lille*, 34 0[0, adjudicataire.

La salle était bondée d'entrepreneurs venus là tant comme soumissionnaires que comme curieux. Les roubaisiens étaient particulièrement nombreux.

Le train partant de Roubaix à 2 heures 49 avait amené beaucoup d'entrepreneurs de cette ville.

Les rabais considérables consentis par les adjudicataires ont paru causer dans la salle une vive déception. Des roubaisiens déploraient que les travaux de leur future Ecole passassent entre les mains d'étrangers, « parcequ', disaient-ils, la fa-